

Courants du Monde 2015

du lundi 30 novembre au vendredi 11 décembre inclus

Mode d'emploi
pour les Ambassades et les Instituts français

L'attention des postes est attirée sur les points suivants :

. date limite de retour des dossiers à Paris : **vendredi 25 septembre 2015**
. les dossiers retardataires ou incomplets ne seront pas étudiés
. les dossiers adressés directement par les candidats à la Maison des Cultures du Monde ne seront pas étudiés ni retransmis aux postes. Les candidats en seront prévenus.

Diffusion des dossiers de candidature

Les conseillers de coopération et d'action culturelle, attachés et directeurs d'Instituts français pourront télécharger l'ensemble des informations et les documents d'appel à candidature sur le site Ministère de la culture et de la communication :
www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Europe-et-international (rubrique accueil et formation).
Ils en assureront la diffusion auprès de leurs réseaux de partenaires des institutions du pays.
Les candidatures devront être traitées par le conseiller de coopération et d'action culturelle (ou son suppléant) ; ce traitement donnera lieu à l'établissement de priorités.

Candidats concernés

Professionnels étrangers francophones ayant de hauts niveaux de responsabilité dans les domaines de la gestion, de l'administration et de l'action culturelle.

2 formules (un seul choix possible) :
- programmes personnalisés (Séjours Culture)
- programmes collectifs (Séminaires)

Traitement du dossier par les candidats

Il est demandé aux candidats :
- de remplir très lisiblement le dossier **en langue française**
- de joindre tous les documents demandés
- de ne pas joindre de documents volumineux (préférer les photocopies des pages concernées ou des titres de volumes)

Maîtrise de la langue française - Evaluation

Un niveau de français jugé globalement insuffisant au moment de l'évaluation linguistique par le poste invalidera la candidature. En effet, la maîtrise de la langue est un élément déterminant dans la réussite du séjour et la Maison des Cultures du Monde se réserve le droit de vérifier le niveau des candidats retenus.
Un niveau insuffisant constaté après la sélection pourra remettre en cause la participation du candidat.



Dépôt des dossiers de candidature

• Les candidats devront se conformer aux dates limites de dépôt des dossiers de candidature fixées par les postes.
• Aucun dossier ne pourra être envoyé directement par le candidat à la Maison des Cultures du Monde.

Pré-sélection des dossiers par les postes

Chaque Conseiller de coopération et d'action culturelle est invité à se prononcer sur les candidatures :

- par un rejet des candidatures non recevables (dossiers tardifs, incomplets, profils de candidats inadaptés au programme, maîtrise insuffisante de la langue française) ;
- par la détermination d'un **ordre de priorité** et par un **commentaire** circonstancié justifiant de sa décision de présenter les candidatures transmises.
- le Ministère de la culture et de la communication se réserve toutefois le droit d'accepter les dossiers de candidats que le poste déclare ne pas connaître ou ne pas entretenir de relations avec leur structure.

Les commissions de sélection qui se réunissent à Paris sont souveraines quant à leur décision.

Envoi des dossiers à Paris (à la Maison des Cultures du Monde)

Les dossiers pré-sélectionnés devront être adressés à la Maison des Cultures du Monde, à l'attention de Catherine Annoepel : **annoepel@maisondesculturesdumonde.org.**
Les envois se feront **exclusivement** par mail, sous format scanné (fichiers consolidés ou non fragmentés : un seul fichier par dossier). Une photo d'identité scannée devra être jointe au dossier.
Le respect de cette consigne facilitera l'instruction des dossiers.

Sélection des candidats par les commissions de sélection

Des commissions de sélection, constituées par thématiques et par modules, sélectionneront les candidats. Elles se composeront de représentants des institutions suivantes :

- Ministère de la culture et de la communication
- Ministère des affaires étrangères
- Opérateur pédagogique pour les stages et séminaires
- Maison des Cultures du Monde

•Tous les postes seront informés des décisions des commissions.
Ils recevront courant octobre un récapitulatif des candidatures présentées et des décisions correspondantes.

•Tous les candidats seront avertis personnellement, courant octobre, par la Maison des Cultures du Monde de la suite donnée à leur candidature.

Engagement du candidat

Dans les délais indiqués par la Maison des Cultures du Monde, les candidats retenus confirmeront par écrit leur participation au programme.
Les candidats acceptés devront également s'engager par écrit à :
•suivre l'intégralité du programme qui leur est proposé et à en accepter le contenu, qui ne saurait être remis en question avant ou en cours de séjour.
Aucune demande de modification de la durée du séjour ne sera acceptée
• informer la Maison des Cultures du Monde de tout changement professionnel qui pourrait survenir entre le moment où leur candidature est retenue et le début du séjour en France (changement de poste ou de missions, mutation interne, changement d'employeur, cessation d'activité...)
• remettre, à la fin de leur séjour, une évaluation écrite de leur séjour
• et le cas échéant, à prendre en charge les frais de séjour des personnes qui les accompagneront (Paris, région). Il est toutefois préférable que les candidats viennent non accompagnés.
Les candidats fourniront tous renseignements utiles pour l'élaboration des programmes.

Mise en place des séjours

La Maison des Cultures du Monde adressera aux candidats retenus les informations nécessaires à la préparation de leur voyage et le programme de leur séjour en France.
Les candidats seront priés de se mettre en relation en temps utile avec les Consulats pour toutes démarches relatives à l'obtention de leur visa, si nécessaire.

Évaluation et rapports de fin de programme

Les participants au programme seront priés de remettre à la fin de leur séjour en France une fiche d'évaluation à la Maison des Cultures du Monde, qui effectuera une synthèse pour le compte du Ministère de la culture et de la communication.
Les lauréats du programme seront invités, suite à leur séjour en France :

- à rejoindre le réseau professionnel Ministère de la culture et de la communication Alumni (hébergé sur le réseau social professionnel LinkedIn)
- à faire le bilan de leur séjour, à leur retour, avec l'Ambassade ou l'Institut français
- à maintenir une relation étroite avec les différents référents géographiques rencontrés au Ministère de la culture et de la communication

Prise en charge des frais

1. **par le poste, le candidat, son employeur ou une autre instance**
    - titre de transport international

2. **par le Ministère de la culture et de la communication**
   (du dimanche 29 novembre au samedi 12 décembre au matin)
    - un per diem de 36 euros (allocation pour les frais de repas)
    - frais pédagogiques
    - hébergement à Paris et en région le cas échéant
    - déplacements en région, le cas échéant
    - couverture sociale (maladie, responsabilité civile, rapatriement)

Dans le cadre du programme Courants, aucun candidat ne pourra prétendre à des remboursements supplémentaires ou à des avances auprès des ambassades ou consulats (achat de documentation, frais d'excédents de bagages pour le voyage retour...).

Renseignements

Maison des Cultures du Monde - 101 bd Raspail - F 75006 Paris
www.maisondesculturesdumonde.org
Catherine Annoepel - annoepel@maisondesculturesdumonde.org
Téléphone (+33.1)45 44 08 39 - Télécopie (+33.1)45 44 76 60

Ministère de la culture et de la communication
Secrétariat Général / Sous-direction des affaires européennes et internationales
Marie-Sabine Maréchal - marie-sabine.marechal@culture.gouv.fr